

REUNION DU 19 JUILLET 2019 A 19 HEURES 00

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 19 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 13 juillet 2019

Présents : Mme Michèle FAVORELLE, Mme Eliane PRUNIÈRE, M. David FINK, M. Jean-Jacques LAJUGIE, Mme Nathalie LEYDIS, M. Moïse NOYER.

Excusés : M. Bernard PEZIER, M. Didier LAJUGIE.
M. Didier LAJUGIE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LAJUGIE.

Absents : M. Christophe BARROT, Mme Audrey MARTIN.

Mme Michèle FAVORELLE est élue secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la séance du 05 avril 2019 est faite. Ce dernier n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant : 'Tilleul devant l'église' en point n° 4. Proposition acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°) Création opération achat de matériel
- 2°) Borne WiFi
- 3°) Portail du logement communal
- 4°) Tilleul devant l'église
- 5°) Boite à livres
- 6°) Questions diverses.

1°) Débroussailleuse

Monsieur le Maire informe le conseil que la débroussailleuse est hors d'usage et qu'il convient de la remplacer.

Un devis de l'entreprise Parenté est présenté d'un montant de 699 € TTC. Il est accepté à l'unanimité. Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits pour l'achat de la débroussailleuse n'étant pas prévus au budget de l'exercice 2019, il est nécessaire de créer l'opération et prendre la décision modificative ci-après :

Décision modificative n°1 - Budget principal

Opération n° 75 « matériel »

Investissement

Compte 2157-76	Matériel et outillage de voirie pour	700,00 €
Compte 2131-66	Bâtiments publics pour	- 700,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la décision modificative ci-dessus.

2°) Borne WIFI

Le conseil départemental nous a relancés pour l'installation d'une borne wifi sur la commune. L'installation est gratuite mais l'abonnement annuel s'élève à 300 €. Après discussion, il est décidé à l'unanimité de ne pas répondre favorablement.

3°) Portail du logement communal

Nous avons constaté que le portail du logement communal est complètement vétuste. Un devis sera demandé à Christian DELBREIL, menuisier du village.

4°) Tilleul devant l'église

Monsieur le Maire informe le conseil que le tilleul devant l'église est dangereux car plusieurs grosses branches menacent de tomber. Il est nécessaire d'intervenir pour l'élaguer.

D'autre part, il faudrait couper les ormeaux morts situés entre le logement communal et la propriété de M. SAVINE. Nous solliciterons l'entreprise LAFON sise à Nabirat.

5°) Boite à livres

Madame Michèle FAVORELLE suggère d'installer une boite à livres sur la commune. Le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe. Il reste à définir l'emplacement et la mise en œuvre. Monsieur le Maire propose de récupérer une cabine téléphonique à France Télécom.

6°) Questions diverses

Voirie : Monsieur le Maire informe que la voirie a été refaite sur une partie du VC 7, entre le portail de M. THEREYZOL et le départ du VC 3.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 12.